

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 novembre 2022



AGNES LANGEVINE, VICE-PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE, PRESIDENTE DU CONSEIL DE RIVAGES MEDITERRANEE, ELUE PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

Le conseil d'administration du Conservatoire du littoral, réuni le 29 novembre 2022 à Paris, a élu à l'unanimité pour présidente Agnès Langevine, vice-présidente de la Région Occitanie, qui en devient ainsi la douzième présidente depuis 1975.

Hubert Dejean de La Bâtie, vice-président de la Région Normandie et président du conseil de rivages Normandie et Philippe de Grissac, vice-président de la LPO, personnalité qualifiée, ont été élus aux fonctions de vice-présidents.

Sous la présidence de séance de Philippe de Grissac, vice-président du conseil d'administration du Conservatoire du littoral, qui a salué le travail remarquable accompli au cours de ses deux mandats successifs par le président sortant, Hubert Dejean de La Bâtie, l'élection de la nouvelle présidente s'est déroulée en présence de Marie-Laure Métayer, adjointe du directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère de la transition écologique, représentante du ministère de tutelle au conseil d'administration du Conservatoire.

Agnès Langevine est présidente du conseil de rivages Méditerranée depuis 2016. Elle préside désormais le conseil d'administration du Conservatoire du littoral qui entend poursuivre l'accompagnement de l'établissement engagé à atteindre les objectifs de sa stratégie d'intervention 2015-2050 : contribuer à la préservation du « Tiers naturel littoral » et constituer un réseau de sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires.

Agnès Langevine, sensible à la confiance qui lui est accordée à l'issue de son élection, a rappelé l'importance de cet établissement public qui accomplit une mission spécifique d'intérêt national, pour la protection du littoral français, en métropole et Outre-mer, apportant une garantie de long terme à cette protection, et portant les valeurs écologique, sociale, économique et culturelle de ces territoires d'exception.

Placé sous tutelle du ministère de la transition écologique, le Conservatoire du littoral est chargé d'assurer, par l'action foncière, la protection des espaces naturels des rivages de la mer et des grands lacs de plus de 1 000 ha. Il est aujourd'hui garant de la protection de 215 000 ha et préserve, sur 800 sites, près de 15 % du littoral de France, en métropole et Outre-mer. Il est au cœur de projets pilotes et d'avancées théoriques et opérationnelles pour accompagner la préservation de la biodiversité tout comme l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Plus de quarante millions de visiteurs fréquentent chaque année ces espaces protégés.